



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**Dixième réunion du Groupe régional pour la sécurité de l'aviation en Afrique- Océan indien
(RASG-AFI/10)**

7 novembre 2024

**Point 4 de l'ordre du jour : État de mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de
sécurité du GASP, y compris les priorités fixées pour la région RASG-AFI**

Création d'un pool d'enquêteurs sur les accidents d'aviation

(Présenté par le Secretariat)

SOMMAIRE	
<p>Cette note de travail présente quelques-uns des défis auxquels la région de l'Afrique et de l'océan Indien (AFI) est confrontée dans le domaine des enquêtes sur les accidents d'aviation (AIG) et propose la création d'un pool d'enquêteurs sur les accidents d'aviation comme mécanisme destiné à pallier la déficience des ressources humaines dans ce domaine et à améliorer les systèmes AIG dans la région.</p>	
<p>Les actions de la réunion sont développées au paragraphe 3 de cette note de travail.</p>	
<i>Objectifs stratégiques</i>	A - Sécurité

1. INTRODUCTION

- 1.1 Les participants à la réunion se souviendront sans doute de la conclusion 9/09 de la réunion du RASG-AFI/9 sur les rapports d'enquête sur les accidents, qui invitait les États à se conformer aux exigences en matière de rapports d'enquête sur les accidents et incidents.
- 1.2 En effet, les enquêtes sur les accidents d'aviation (AIG) présentent le niveau le plus bas de mise en œuvre effective. Les résultats de l'USOAP-CMA pour la région AFI en matière d'AIG démontrent que la qualification et la formation du personnel technique constituent un défi considérable pour les États, qui ne disposent pas d'un nombre suffisant d'enquêteurs possédant les aptitudes et les compétences requises.
- 1.3 Les facteurs contribuant à ce déficit d'enquêteurs sur les accidents en aviation comprennent les ressources limitées, le manque d'opportunités de formation et l'insuffisance de coopération entre les États africains. Cela nuit à l'efficacité et à la performance globales des enquêtes sur les accidents d'aéronefs sur le continent.

2. DISCUSSION

- 2.1. Vous vous souviendrez de la résolution A41-10 de l'OACI : Déclaration consolidée des politiques permanentes de l'OACI et des pratiques associées spécifiquement liées à la navigation aérienne, annexe N, « Coopération entre les États membres dans les enquêtes sur les accidents d'aviation », qui recommande que les États membres coopèrent dans les enquêtes sur les accidents d'aviation et que, à cette fin, les États membres et les organisations régionales d'enquête sur les accidents et les incidents (RAIO) doivent, dans la mesure du possible, en particulier :
- a) Fournir, à la demande d'autres États membres, l'assistance d'experts et des installations pour les enquêtes sur les accidents d'aéronefs majeurs ; et
 - b) Offrir aux États membres à la recherche d'une expérience en matière d'enquête la possibilité de participer à des enquêtes sur des accidents d'aéronefs dans le but de développer et d'améliorer les compétences en matière d'enquête.
- 2.2. Les États membres sont également encouragés à soutenir l'organisation d'ateliers régionaux sur les enquêtes sur les accidents, afin d'échanger des informations sur les lois et procédures nationales en matière d'enquête, de partager les connaissances et l'expertise en matière de gestion et de techniques d'enquête, sur la disponibilité des experts et des installations, ainsi que sur les pratiques permettant de surmonter les difficultés liées aux enquêtes sur les accidents.
- 2.3. À cette fin, les bureaux régionaux ESAF et WACAF de l'OACI ont organisé, en collaboration avec l'EASA, un atelier d'enquête sur les accidents (AIG) du 6 au 8 mai 2024. Cet atelier, qui s'est tenu dans le cadre du projet EU-Africa Safety in Aviation (EU-ASA) financé par l'UE, a réuni plus de 100 enquêteurs et experts en accident d'aviation des autorités africaines chargées des enquêtes sur les accidents, des autorités de l'aviation civile, des ANSP, des RAIO et des RSOO.
- 2.4. Les questions suivantes ont été abordées :
- Création d'un pool d'enquêteurs africains sur les accidents/incidents ;
 - Lien entre le programme national de sécurité (PNS) et les enquêtes sur les accidents/incidents d'aviation ; et
 - Utilisation d'ECCAIRS 2 en relation avec l'annexe 13 et l'annexe 19 à la Convention de Chicago.
- 2.5. Afin d'améliorer la mise en œuvre effective en AIG, l'atelier a reconnu les défis exprimés par les États africains concernant la mise en œuvre des systèmes d'enquête sur les accidents et incidents et a proposé que le plan AFI de l'OACI, en collaboration avec les parties prenantes et les partenaires, envisage les mesures suivantes :
- Établir un réseau d'enquêteurs dans la région Afrique-océan Indien, conformément à l'étude du RSOO.
 - Désigner une organisation chef de file pour guider la mise en place d'un réseau d'enquêteurs.

3. SUITE A DONNER

- 3.1. La réunion est invitée à :
- a) Prendre note des informations fournies dans la présente note de travail ; et
 - b) Examiner les propositions faites par l'atelier et à prendre les mesures appropriées pour améliorer les systèmes d'enquête sur les accidents aériens dans la région.